

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction pilotage et ressources
Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_372
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2023

40 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Au vu des créations et fermetures de postes, il est proposé de modifier le tableau des emplois (annexe 1).

La modification présentée, dans le cadre de la présente délibération, est la suivante :

Les créations des postes relevant :

- des cadres d'emplois des adjoints administratifs suite à une demande d'intégration dans la filière administrative de l'agent sur le poste Agent population et Etat Civil Centre 1 ;
- des cadres d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux à temps complet afin de recruter un Infirmier de médecine professionnelle 2 ;
- des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux afin de recruter un Chef de service pilotage masse salariale ;
- des cadres d'emplois des éducateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives afin de recruter un éducateur MNS multisites 1 ;
- des cadres d'emplois des éducateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives afin de recruter un éducateur MNS multisites 2 ;
- des cadres d'emplois des adjoints d'animation territoriaux afin de recruter un animateur référente jeunesse centre social Tourlaville ;
- des cadres d'emplois des animateurs territoriaux afin de recruter un animateur jeunesse directeur ACM centre social Tourlaville ;
- des cadres d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, des adjoints techniques territoriaux, des techniciens territoriaux afin de recruter un Chef de Service manifestations logistiques 2 ;
- des cadres d'emplois des Techniciens territoriaux, des agents de maîtrise territoriaux et des adjoints techniques territoriaux afin de recruter un Chef d'équipe EV Cherbourg Est ;
- des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux afin de recruter un Gestionnaire courrier 2 ;
- des cadres d'emplois des techniciens territoriaux afin de recruter un Régisseur lumière 3 ;
- des cadres d'emplois des agents de maitrise territoriaux afin de recruter un Agent polyvalent Chargé du stationnement 3 ;
- du grade d'Ingénieur territoriaux afin de recruter un Chargé de projets RU 3 ;
- du grade de technicien territorial principal 1ère classe afin de recruter un Chef de département propreté espace public ;
- des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux afin de nommer suite à réussite à concours un agent sur le poste d'assistante de direction des sports.

Afin de pouvoir nommer lors du plan de promotion interne :

- des attachés territoriaux ;
- des ingénieurs ;
- des conservateurs des bibliothèques ;
- des assistants de conservation du patrimoine ;
- des bibliothécaires ;
- des rédacteurs ;
- des techniciens ;
- des animateurs ;
- des agents de maîtrise.

Les modifications de postes (suppression poste ancienne quotité - création poste nouvelle quotité) :

- des cadres d'emplois des médecins territoriaux afin de modifier la quotité de temps de travail du Poste Médecin professionnel 1 : passage de 35h à 21h ;
- des adjoints techniques territoriaux afin de modifier la quotité de temps de travail du Poste Opérateur de logistique secteur Ouest 4 : passage de 17h30 à 35h00 ;

Les suppressions des postes relevant des cadres d'emplois :

- des éducateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives suite à la suppression d'un service piscine ainsi que d'un poste de Chef de Service ;
- des adjoints techniques territoriaux suite à la fermeture du Poste Opérateur équipe 1 jeux mobilier urbain.
- des adjoints administratifs territoriaux suite à réussite au concours de rédacteur d'un agent sur le Poste d'assistante de direction des sports.

Les postes des cadres d'emploi qui ne seront pas utilisés, à l'issue des recrutements, seront supprimés lors d'un prochain Conseil Municipal, après avis du Comité Social Territorial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 à L313-4, L332-8 à L332-12, L333-1 à L333-12 et L333-14

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,

Article 1er : le tableau des emplois est modifié de la façon suivante (annexe 1) :

Créations de postes :

- Pôle SIRH :

- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des médecins territoriaux à temps non complet (21h/35h).
- 1 poste créé dans le cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux à temps complet.
- 1 poste ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- Pôle Cohésion Sociale :

- 1 poste créé dans le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives à temps complet.
- 1 poste créé dans le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives à temps complet.
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des animateurs territoriaux.
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux.
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet.

- Pôle Patrimoine et Cadre de Vie

- 1 poste créé dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, des adjoints techniques territoriaux, des techniciens territoriaux à temps complet.

- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet.

- 1 poste ouvert dans les cadres d'emplois des techniciens territoriaux, des agents de maîtrise territoriaux et des adjoints techniques territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur les cadres d'emplois des techniciens territoriaux et des adjoints techniques territoriaux.

- Pôle Proximité et Citoyenneté

- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet.

- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

- Pôle Attractivité et Urbanisme

- 1 poste ouvert sur le grade d'ingénieur territorial à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- 1 poste ouvert sur le grade de technicien principal 1ère classe à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Fermetures de postes :

- Pôle SIRH :

- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des médecins territoriaux.

- Pôle Cohésion Sociale :

- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives.

- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

- Pôle Patrimoine et Cadre de Vie :

- 1 fermeture de poste à temps non complet (17h30/35h00) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

- 1 fermeture de poste à temps non complet (17h30/35h00) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

- Pôle Proximité Citoyenneté :

- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

- Promotions internes :

- 3 postes dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- 3 postes dans le cadre d'emploi des ingénieurs ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des conservateurs des bibliothèques ;
- 3 postes dans le cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine ;
- 3 postes dans le cadre d'emploi des bibliothécaires ;
- 3 postes dans le cadre d'emplois des rédacteurs ;
- 3 postes dans le cadre d'emplois des techniciens ;
- 3 postes dans le cadre d'emplois des animateurs ;
- 10 postes dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Article 2 : A défaut de pourvoir les emplois créés à l'article 1er par un fonctionnaire, en cas de recrutement infructueux, les postes pourront être pourvus par des contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : La collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Cette présente délibération prendra effet au 1er janvier 2024.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 19h45		Nombre de votants : 55	
Pour : 44	Contre : 0	Abstentions : 11	NPPV : 0
		Valérie VARENNE Karine HUREL Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE David MARGUERITTE Eddy SAGET Sandrine TARIN	

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 6 décembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 47

Date de la convocation et de son affichage : 30 novembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le six décembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 30 novembre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence (mandataire Bertrand HULIN jusqu'à son arrivée 17h46) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 19h53) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle (arrivée 17h32) - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée à 17h55) - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire Bernard BERHAULT jusqu'à son arrivée 19h34) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 17h37) - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire Eddy SAGET à son départ 20h08) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (mandataire TARIN Sandrine jusqu'à son arrivée 19h) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert à son départ 18h04 jusqu'à son retour 20h20) - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas (départ 20h20).

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Jean a donné procuration à PECORARO Yvonne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à AMBROIS Anne
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy
HÉBERT Karine a donné procuration à HÉRY Sophie
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit

Mme Sylvie LAINÉ conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/12/2023	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2023			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/01/2024		
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION						
Directeur général des services	1			1		1
Directeur général adjoint	7			7		7
Directeur général des services techniques	0			0		0
Total	8	0	0	8	0	8
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Administrateur	1			1		1
Attaché	96		3	99	2	97
Rédacteur	157		5	162		162
Adjoint administratif	351	1	2	352		352
Total	605	1	10	614	2	612
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef	3			3		3
Ingénieur	65		4	69	1	68
Technicien	117		7	124	1	123
Agent de maîtrise	119		13	132		132
Adjoint technique	872	3	3	872	4	868
Total	1176	3	27	1200	6	1194
FILIERE ANIMATION						
Animateur	60		4	64	1	63
Adjoint d'animation	44		1	45	1	44
Total	104	0	5	109	2	107
FILIERE CULTURELLE						
Conservateur de bibliothèque	2		1	3		3
Conservateur du patrimoine	2			2		2
Attaché de conservation du patrimoine	8			8		8
Bibliothécaire	6		3	9		9
Assistant de conservation	17		3	20		20
Adjoint du patrimoine	25			25		25
Assistant d'enseignement artistique	27			27		27
Professeur d'enseignement artistique	10			10		10
Total	97	0	7	104	0	104
FILIERE SOCIALE						
Psychologue	2			2		2
Conseiller socio-éducatif	1			1		1
Assistant socio-éducatif	14			14		14
Educateur de jeunes enfants	15			15		15
Moniteur éducateur et interv. Familial	3			3		3
Agent social	20			20		20
Agent spécialisé des écoles maternelles	76			76		76
Total	131	0	0	131	0	131
FILIERE MEDICO SOCIALE						
Médecin	8	1	1	8		8
Sage-femme	1			1		1
Cadre de santé	2			2		2
Puéricultrice	9			9		9

Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/12/2023	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2023			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/01/2024		
Infirmier en soins généraux	6		1	7		7
Infirmier territorial	4			4		4
Technicien paramédical	1			1		1
Auxiliaire de soins	1			1		1
Auxiliaire de puériculture	71			71		71
Total	103	1	2	104	0	104
FILIERE POLICE						
Chef de service de police municipale	0			0		0
Agents de police municipale	22			22		22
Garde-champêtre	1			1		1
Total	23	0	0	23	0	23
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller des APS	0			0		0
Educateur des APS	41	1	2	42		42
Opérateur des APS	2			2		2
Total	43	1	2	44	0	44
TOTAL GENERAL						
	2290	6	53	2337	10	2327
Autres emplois						
Collaborateur de cabinet	3			3		3
Assistants maternelles	47			47		47
Apprentis	10			10		10
Emplois d'avenir	11			11		11
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	4			4		4
Agents recenseurs	18			18		18
Emplois saisonniers	240			240		240
Adultes-relais	3			3		3